

Recyparcs Hygea : de nouveaux déchets acceptés dès ce mardi

Écrit par Godin Marie-Odile

Lundi, 11 Mai 2020 07:10 - Mis à jour Lundi, 11 Mai 2020 11:56

A partir du mardi 12 mai, de nouveaux déchets pourront être déposés dans les 19 recyparcs ouverts. Des mesures de sécurité strictes sont toujours d'application.

Déchets autorisés

A partir du 12 mai, les citoyens pourront apporter leurs déchets habituels (encombrants, frigolite, verre, métaux, etc.) dans les recyparcs Hygea ouverts. **Seuls les déchets spéciaux des ménages, l'asbeste-ciment, les huiles et graisses de friture, les huiles de moteurs et les pneus ne seront pas autorisés pour l'instant**

. La quantité maximale est fixée à 1 m³ par type de déchet et le nombre de passages à un par semaine.

19 recyparcs ouverts

Tous les recyparcs Hygea sont ouverts à l'exception des recyparcs de Quévy, Cuesmes et Wasmuël qui restent fermés jusqu'à nouvel ordre.

Horaires d'ouverture

Les recyparcs sont **ouverts du mardi au vendredi selon l'horaire habituel de 9h à 17h.**

Conformément aux directives de la Ministre Wallonne de l'Environnement, les recyparcs **n'ouvrent pas leurs portes le samedi** pour l'instant.

Pour rappel, les 3 parcs à conteneurs de La Louvière ne sont pas gérés par l'intercommunale Hygea mais par l'administration communale de La Louvière. Les règles et modalités d'ouverture sont donc différentes.

Tri des déchets au préalable

Les citoyens doivent trier leurs différents **déchets avant de se rendre au recyparc. Un contrôle des déchets triés présents dans le véhicule sera réalisé dans la file d'attente. Si les déchets ne sont pas conformes, l'accès au recyparc sera refusé.**

Conditions d'accès

· Seuls les citoyens possédant une carte d'accès peuvent se rendre au sein des recyparcs, les PME et ASBL ne sont pas autorisées. En raison du confinement, les bureaux de l'intercommunale ne sont pas ouverts au public et **le service qui délivre les cartes d'accès aux recyparcs est momentanément fermé.**

- Il ne faut pas prendre rendez-vous afin d'accéder au recyparc.
- Les visites sont limitées à un seul passage par semaine et par ménage.

Recyparcs Hygea : de nouveaux déchets acceptés dès ce mardi

Écrit par Godin Marie-Odile

Lundi, 11 Mai 2020 07:10 - Mis à jour Lundi, 11 Mai 2020 11:56

· **Les citoyens détenteurs d'une carte d'accès Hygea peuvent se rendre dans n'importe quel recyparc Hygea**

Mesures de sécurité : port du masque obligatoire

· **Les citoyens qui se rendent au recyparc doivent impérativement porter un masque**, sans quoi, ils se verront refuser l'accès.

· Il est demandé de ne pas s'attarder sur les sites et de respecter en tout temps, la distanciation sociale de 1,50 m avec les préposés mais également entre les usagers.

· Les mineurs âgés de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à circuler au sein du recyparc.

· L'accès au local des préposés est strictement interdit.

L'accueil au sein des recyparcs s'organise comme suit :

· Le respect des différentes règles et mesures de sécurité est déjà contrôlé dans la file d'attente. Les citoyens qui ne les respectent pas ne pourront pas accéder au recyparc et sont invités à faire demi-tour.

· Les citoyens doivent impérativement rester dans leur véhicule que ce soit dans la file d'attente ou à l'accueil, vitres fermées. Le nombre de personnes par véhicule est limité à deux maximum.

· La carte d'accès doit être présentée de l'intérieur du véhicule avec les vitres fermées.

· Le nombre de voitures présentes à l'intérieur du recyparc est limité selon le nombre de conteneurs disponibles et ne peut jamais excéder 5 voitures. Ce nombre est limité afin de garantir le respect des mesures de distanciation. Hygea demande donc aux citoyens de faire preuve de patience.

· Pour le dépôt des déchets, une seule voiture peut être présente par conteneur.

· Aucun matériel de type pelle, brosse, etc. n'est mis à disposition des citoyens par Hygea. Les citoyens doivent dès lors se munir de leurs propres outils et en aucun cas, ceux-ci ne peuvent être prêtés à d'autres usagers présents dans le recyparc.

· Les collaborateurs des recyparcs ne sont pas autorisés à manipuler les déchets déposés et ne peuvent fournir aucune aide lors du dépôt de ces derniers dans les conteneurs.

L'ensemble de ces consignes doivent impérativement être respectées par chaque visiteur, sous peine d'exclusion immédiate du site.

Afin d'assurer le respect de ces mesures de sécurité, Hygea a demandé et obtenu le soutien des autorités communales à travers la mise à disposition de représentants de l'autorité communale à l'entrée de chacun des recyparcs.